



Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 084-258402346-20200925-2020CS26-DE

## Délibération 2020 CS 26 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Béangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

**Messieurs** Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT  
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL  
Karine MASSE à Marc BOTTERO  
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT  
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI  
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI  
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON  
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

**Monsieur**

Grigori GERMAIN à Paul COPETE  
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Michel GASQUET à Paul EVEN

**Etaient excusés :**

**Monsieur** Alain MATHIEU

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE  
**Monsieur** Jacques GRANGIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, en plus de l'autorité territoriale habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, de cinq membres de l'assemblée délibérante élue en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;

Considérant qu'à la suite des élections municipales et qu'à la suite de l'installation du Comité syndical, il convient de créer une commission de délégation de service public et de désigner ses membres ;

Considérant les listes de candidatures exprimées ;

Il est demandé au Comité syndical de :

- CREER une commission de délégation de service public ;
- D'ELIRE au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'appel d'Offres.

Les listes déposées auprès du/de la Président(e) sont les suivantes :

Titulaires :

Roselyne GIAI-GIANETTI
Serge SARDELLA
Jean-Luc MIOLA
François DUPOUX
Lionel MORARD

Suppléants :

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Noëlle TRINQUIER
Béatrice GRELET
Béatrice VINCENT
Corinne MIETZKER

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CREE** la commission de délégation de service public ;

- **ELIT** en son sein comme membres de la commission de délégation de service public :

Prénom NOM	Collectivité	Fonction	Votant	Suffrages exprimés	Voix obtenues
Dominique SANTONI	Présidente		De droit		
Roselyne GIAI-GIANETTI	Région	titulaire	77	77	77
Serge SARDELLA	Département	titulaire			
Jean-Luc MIOLA	Commune	titulaire			
François DUPOUX	Commune	titulaire			
Lionel MORARD	Commune	titulaire			
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE	Région	Suppléant			
Noëlle TRINQUIER	Département	Suppléant			
Béatrice GRELET	Commune	Suppléant			
Béatrice VINCENT	Commune	Suppléant			
Corinne MIETZKER	Commune	Suppléant			

Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

- **PRECISE** que Madame Santoni, Présidente de droit de la Commission de délégation de service public, pourra désigner par arrêté un représentant en cas d'empêchement ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTONI